

UNIA

**Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.**

Prise de position Débat sur l'immigration

Selon le Congrès 2012





Plan d'action 2008 pour une politique d'intégration

Avec la brochure «Nouvelles perspectives pour valoriser les ressources – Thèses et revendications pour un changement de cap dans la politique migratoire et d'intégration», Unia communique ses positions de politique syndicale sur ce thème. Sur cette base, Unia propose le plan d'action suivant pour les années à venir. Des offensives sont lancées, en particulier dans les trois domaines suivants:

1. Mise en œuvre de l'offensive linguistique

La nouvelle loi sur les étrangers attache une importance particulière à l'intégration et en particulier à l'acquisition de la langue. Unia demande des actes et non plus des paroles:

- Chaque migrante, chaque migrant doit recevoir un bon de formation et des informations sur l'acquisition de la langue et sur les cours offerts (guide d'offres). Une offre supplémentaire de formation doit être proposée aux migrant-e-s récemment arrivés, indépendamment du fait qu'ils soient ressortissant-e-s de l'UE ou non.
- Droit à fréquenter des cours pendant les heures de travail: toutes les personnes migrantes doivent obtenir un crédit en temps de 500 heures de cours pendant le temps de travail (lié à la couverture d'un salaire de remplacement).
- Des places de formation en nombre suffisant: création d'au moins 10 000 places de cours additionnelles, axées sur les besoins.

- Cours proches du monde du travail: promotion d'une offre de formation en fonction des groupes cibles.

2. Lancement d'une offensive de naturalisation et de régularisation

Aujourd'hui, 30% de la «population étrangère» permanente vit depuis plus de 20 ans en Suisse. Un quart d'entre elle est né en Suisse. Pratiquement 40% des Italiens qui habitent la Suisse y sont nés. Ce ne sont plus des «étrangers». Unia demande que cette réalité soit prise en considération au moins dans un geste unique:

- Une offre unique de naturalisation: tous les jeunes qui ont fait une grande partie de leur scolarité en Suisse doivent être naturalisés au moyen d'une procédure simplifiée unique et uniforme dans tout le pays (action «Vous êtes des nôtres»), soutenu par la Confédération et les communes.
- Le but: Grandi en Suisse – accueilli comme citoyen suisse!
- Action de régularisation pour les enfants et les jeunes: par la même occasion, il convient de régulariser la situation des enfants nés et ayant grandi en Suisse sans papiers ainsi que celle des jeunes sans-papiers.
- Pour eux, le principe suivant doit s'appliquer: les jeunes grandi en Suisse doivent pouvoir rester en Suisse!

Unia s'engage en outre aux niveaux communal, cantonal et national pour la suppression générale des obstacles à la naturalisation des migrant-e-s qui remplissent les conditions imposées par la loi. Dans ce contexte, il convient de poursuivre et de soutenir les efforts entrepris pour introduire le droit du sol, l'acquisition de la nationalité (notamment pour la 3e génération).

3. Application systématique des CCT pour l'abolition des discriminations

Les discriminations envers les migrants sont mauvaises non seulement pour eux mais aussi en général pour les conditions de travail et salariales. Unia veut combattre les discriminations au niveau des CCT.

- Lors de chaque renouvellement, les CCT sont revues afin de s'assurer qu'elles ne contiennent pas d'aspect discriminatoire.
- Les CCT sont complétées en ce sens que les diplômes et l'expérience acquis dans un autre pays sont reconnus comme étant équivalents et pris en compte.

■ Le principe du salaire égal à travail égal est ancré sur la base d'évaluations analytiques des postes de travail. Dans ce domaine, les instruments sont élaborés de manière paritaire.

- Compléter les CCT par des articles contre la discrimination et des instruments de contrôle ad hoc.
- Extension générale du champ d'application des CCT avec des salaires minimaux planchers équitables qui assurent le minimum vital, en particulier dans les branches qui comptent un taux de migrants élevé, ainsi que dans le travail temporaire (cf. à cet effet le papier de position n°2 intitulé «De bonnes conventions collectives pour tous»).

Au niveau politique, Unia s'attelle toujours à:

- simplifier autant que possible la validation des acquis ainsi que la reconnaissance des examens de fin de formation et des diplômes.
- ancrer une prohibition générale contre les discriminations.



La Suisse – un pays d’immigration

Avec le présent document de prise de position, nous voulons d’une part concrétiser et compléter les exigences que nous avons déjà posées en 2008. D’autre part, nous voulons apporter des réponses aux questions qui étaient moins actuelles en 2008. Le présent document vient ainsi compléter le document de synthèse de 2008.

La Suisse est un pays d’immigration. Plus d’un tiers de la population a un passeport suisse ou est naturalisé. Sans l’immigration, la population se réduirait au cours de ces prochaines années et elle vieillirait. Qu’il s’agisse de main-d’œuvre hautement qualifiée, d’ouvriers-ières spécialisé-e-s ou de travailleurs-euses peu qualifié-e-s, surtout dans les domaines des arts et métiers et des services, la Suisse continue d’avoir besoin de migrant-e-s.

Les conditions d’admission sont actuellement réglementées dans un système binaire d’admission. L’accord sur la libre circulation des personnes, entré en vigueur en juin 2002, s’applique aux ressortissant-e-s des pays de l’UE/AELE auxquelles il garantit, dans une large mesure, les mêmes droits qu’aux Suisses et Suissesses. La Loi sur les étrangers, entrée en vigueur en 2008, réglemente l’admission sélective des ressortissant-e-s d’Etats tiers, tout d’abord en fonction des besoins du marché du travail.

Tandis que la droite souhaite une migration qui soit adaptée autant que possible aux besoins du marché du travail et même rogner sur le droit de séjour de ressortissant-e-s d’Etats tiers de l’UE garanti par les accord bilatéraux entre la Suisse et l’UE, nous nous employons pour notre part à ce que toutes celles

et ceux qui travaillent en Suisse aient les mêmes droits économiques et sociaux. Les syndicats ont donc aussi assorti leur OUI à la libre circulation des personnes de la condition de mesures d’accompagnement. Il s’avère aujourd’hui que ces mesures d’accompagnement ne sont pas efficaces dans tous les domaines et doivent être renforcées d’urgence.

L’initiative «Stop à l’immigration massive» lancée par l’UDC dans la campagne des élections au Conseil national n’a heureusement pas dominé le débat politique dans la campagne électorale. Mais si la crise et le chômage s’aggravent en Suisse, l’UDC reviendra à charge. La crise en Europe a été abordée par une politique d’austérité totalement inadaptée qui entraîne des taux de chômage toujours plus élevés dans les pays européens concernés. La crise européenne devrait maintenir la pression migratoire en Suisse.

Les taux d’immigration de ces dernières années ont aussi généré une forte demande en matière de logements. C’est surtout le secteur de la construction en Suisse qui en profite et continue d’en profiter. La hausse des prix des loyers et de la propriété du logement – qui n’est en premier lieu pas imputable à l’immigration, mais à l’accroissement de la prospérité qui s’accompagne d’une demande croissante en logements plus grands – suscite toujours plus souvent le mécontentement au sein de la population. La croissance démographique a également soulevé la question de savoir si l’infrastructure de transport est encore appropriée. Le débat sur l’accroissement de la population et ce qui est écologiquement supportable est mené par l’UDC, mais aussi par la gauche et les Vert’libéraux.

Il faut des réponses crédibles à la hausse des loyers, à la dispersion progressive des constructions, à l’engorgement des routes et l’encombrement des trains. Avec ce document de prise de position, nous voulons montrer que les réponses ne se trouvent pas dans un stop à l’immigration et une remise en question de la libre circulation des personnes, mais dans la nécessité de prendre des mesures de politique intérieure.

Ce document de prise de position est à considérer comme complément au document de synthèse «Nouvelles perspectives pour valoriser les ressources» que nous avons approuvé au Congrès Unia 2008 à Lugano. Ce document constitue la base de notre politique Unia dans le domaine de la migration et de l’intégration.

Nous avons complété nos revendications et développé de nouvelles prises de position et exigences, en particulier pour les cinq domaines suivants: formation, pénurie de main d’œuvre, mesures d’accompagnement, construction de logements / aménagement du territoire et infrastructure de transport.

1. Besoin constant de main d’œuvre pour des activités nécessitant peu de qualifications dans le secteur de la construction, les domaines de l’hôtellerie-restauration, de l’agriculture et du nettoyage: l’intégration, pas seulement dans le marché du travail d’aujourd’hui!

La Suisse continue d’avoir besoin de nouveaux immigrants dans de nombreux domaines à faible niveau de qualification et mal rémunérés. Dans le secteur de la construction par exemple, cette main d’œuvre est toujours plus souvent issue du Portugal. Dans le domaine des services et de l’agriculture, il faut aussi s’attendre à ce que la main d’œuvre arrive toujours plus souvent d’Europe de l’Est.

1.1. Offensive linguistique et de formation: permettre la formation professionnelle par l’encouragement de l’acquisition de la langue et des compétences de base

L’apprentissage de la langue et l’acquisition des compétences de base sont importants pour l’intégration de tous les travailleurs-euses – qu’ils-elles soient citoyen-ne-s de l’UE ou de pays non-membres de l’UE – mais surtout pour le développement professionnel. Il faut donc des systèmes d’incitation et des programmes d’encouragement qui soient également soutenus par les employeurs afin de promouvoir l’intégration de tous les migrant-e-s. Les migrant-e-s peu qualifié-e-s courent plus particulièrement le risque, avec l’âge, de ne plus être aptes au placement en cas de changements structurels sur le marché du travail et en cas de problèmes de santé. Il faut empêcher cela dans l’intérêt à la fois des personnes concernées et de la société d’accueil.

Comme l’apprentissage de la langue nationale favorise l’intégration sur le marché du travail, aussi bien les employeurs que les pouvoirs publics doivent développer des mesures d’incitation pour que tous les migrant-e-s, également les citoyen-ne-s de l’UE, puissent suivre ces cours. Ces mesures d’incitation sont les suivantes:

- Prise en charge des frais de cours
- Possibilité de suivre les cours pendant le temps de travail
- Meilleure classification salariale après le cours



Outre l'apprentissage de la langue, il faut aussi promouvoir le renforcement des compétences de base là où elles font défaut. La plupart des cours de langue et mesures d'intégration actuellement financés par les cantons ne s'adressent pas à des migrant-e-s professionnellement actifs-ves, mais très souvent à des membres de la famille nouvellement établi-e-s en Suisse ou à des chômeurs-euses. Il est donc particulièrement important de proposer des mesures pour les personnes qui travaillent. Des exemples de la branche du nettoyage et de l'hôtellerie-restauration montrent que ces cours peuvent être proposés avec succès par les partenaires sociaux si les conditions-cadres sont réunies.

Nos revendications:

- Chaque migrant-e nouvellement arrivé-e reçoit des informations sur les différentes possibilités de suivre des cours de langue ou sur l'offre de cours.
- La Confédération, les cantons et les partenaires sociaux veillent à élargir l'offre de cours, ciblée sur les besoins, à 10 000 places de cours par an. Les ressources financières nécessaires de 7,5 millions de francs par an sont fournies par la Confédération, les cantons et les employeurs (le cas échéant, par les fonds paritaires).
- Les cours doivent être proches du monde du travail aussi bien au niveau du contenu (vocabulaire) que du lieu (par ex. cours de langue pour les ouvrières de la construction, pour les nettoyeurs-euses, pour les employé-e-s dans l'hôtellerie, avec vocabulaire spécifique au domaine, cours sur le lieu de travail, etc.).
- Les employeurs sont tenus d'accorder une dispense de travail aux migrant-e-s qui ont de mauvaises connaissances de la langue du pays afin qu'ils-elles puissent suivre les cours. Ils doivent prendre en charge la perte de revenu. Ce principe est applicable à tous les travailleurs-euses qui n'ont pas atteint le niveau de compétence A2. (La perte de revenu peut être cofinancée par les fonds de formation, les caisses paritaires ou par des contributions du secteur public).

1.2. Reconnaissance de diplômes professionnels étrangers

Les accords bilatéraux avec l'UE prévoient certes la reconnaissance de diplômes étrangers, mais seuls quelques diplômes, surtout dans le domaine des hautes écoles, sont automatiquement reconnus. Dans l'ensemble, les formations dans le domaine des arts et métiers ne sont reconnues que par une procédure individuelle compliquée. Cela signifie que les travailleurs-euses qui ont aujourd'hui de bonnes qualifications peuvent être engagé-e-s à des salaires inférieurs à ceux des travailleurs-euses disposant d'une formation professionnelle suisse équivalente. Ces spécialistes peuvent concurrencer les professionnels au bénéfice d'un diplôme de fin d'apprentissage obtenu en Suisse. Une reconnaissance de diplômes professionnels étrangers permettrait d'éviter cette forme de sous-enchère salariale. Des procédures simplifiées de validation des compétences professionnelles acquises sont également nécessaires. Le syndicat Unia propose à ses membres un accompagnement professionnel dans la procédure de validation des acquis.

Nos revendications:

- Reconnaissance réciproque de diplômes professionnels des pays membres de l'UE dans le domaine des arts et métiers et dans le secteur des services.
- Procédure simplifiée, collective, de reconnaissance des diplômes pour des groupes de professions importants, également de pays non-membres de l'UE.
- Développement d'un système de validation des compétences acquises qui soit avantageux et facilement accessible.
- Les conventions collectives de travail doivent contenir des dispositions sur les attestations qui reconnaissent et certifient l'expérience professionnelle de travailleurs-euses non qualifié-e-s qui sont qualifié-e-s dans une autre branche.

2. Immigration croissante de main d'œuvre qualifiée et d'universitaires: l'immigration n'est pas la seule réponse à la pénurie de main d'œuvre!

Au cours de ces dernières années, les immigrants bien qualifiés en provenance de pays de l'UE ont été toujours plus nombreux à venir en Suisse, car le marché suisse du travail manque de professionnels et spécialistes dans de nombreuses branches. Les raisons de ce manque de main d'œuvre sont multiples. D'une part, les places de formation proposées dans certaines branches en Suisse sont trop peu nombreuses (par ex. dans le domaine de la santé); d'autre part, les places de formation ne sont pas entièrement occupées, soit parce qu'il n'y a pas suffisamment de personnes intéressées, soit parce qu'un système scolaire extrêmement sélectif empêche les personnes intéressées d'acquiescer les exigences scolaires nécessaires. En facilitant l'accès de travailleurs-euses venant de l'étranger qui disposent déjà d'une formation et de bonnes qualifications, on peut pourvoir ces postes avec des immigrants au lieu de promouvoir des travailleurs-euses indigènes (avec ou sans passeport suisse). Il s'agit de développer des mesures d'incitation et de mettre à disposition suffisamment de places de formation là où la main d'œuvre qualifiée fait aujourd'hui défaut. Les mesures doivent déjà être engagées à l'école primaire où il s'agit davantage de promouvoir que de sélectionner.

2.1. Promouvoir la formation professionnelle et continue de personnes qui sont déjà en Suisse

La Suisse forme par exemple trop peu de médecins bien que le besoin soit existant et qu'il y ait suffisamment d'étudiant-e-s intéressé-e-s. Ce qui manque, ce sont les places de formation dans les universités. Dans les autres professions, notamment certains métiers techniques, dans le domaine des soins et les branches scientifiques, il y a trop peu de jeunes personnes intéressées ou celles qui sont intéressées n'ont pas les exigences scolaires nécessaires. Le

problème se situe déjà au niveau de la scolarité obligatoire où les élèves sont sélectionnés très tôt et ne sont pas vraiment orientés professionnellement. Sont en particulier concernés les enfants de familles de migrant-e-s et à bas niveau de formation.

Au lieu de compliquer l'accès aux qualifications professionnelles supérieures par une école très sélective, il faudrait prolonger la scolarité obligatoire et viser une formation professionnelle pour toutes et tous. Les jeunes doivent avoir le droit de réaliser leurs souhaits et d'obtenir les capacités correspondant à un métier. Si l'économie ne met pas à disposition les places de formation demandées, les jeunes doivent avoir la possibilité de se former dans des écoles des métiers.

Il est d'un intérêt vital pour notre société et notre économie que les travailleurs-euses continuent de se former et acquièrent de meilleures qualifications. Les employeurs encouragent surtout la formation continue du personnel bien qualifié, en particulier des cadres masculins. Les personnes moins qualifiées ne profitent pratiquement pas des offres de formation continue des entreprises. Il faut promouvoir la formation professionnelle continue qui doit être un droit pour tous les travailleurs-euses. Il faut également viser l'acquisition d'une formation professionnelle initiale en proposant plus souvent des bilans de situation, la validation des compétences acquises et des modules de cours spécifiques destinés à la formation de rattrapage des adultes. Le projet de formation continue «Progre-dir», en particulier, doit être poursuivi et étendu à d'autres groupes linguistiques.

Nos revendications:

- Encouragement précoce des enfants et adolescents, en particulier issus de familles de langue étrangère et à bas niveau de formation. La promotion des langues doit déjà intervenir avant l'entrée à l'école.
- Suppression de la sélection précoce à l'école obligatoire.



- Droit à une 10e année d'école et droit à une formation professionnelle pour tous les jeunes.
- Projets pour l'encouragement du choix professionnel au-delà des stéréotypes de genre.
- Augmentation du nombre de places de formation (aussi bien dans les entreprises que dans le domaine des études), en particulier dans les secteurs où il y a pénurie de main d'œuvre.
- Les branches scientifiques doivent être revalorisées. Un profil moins spécialisé doit aussi donner accès à l'enseignement supérieur.
- Suppression du numerus clausus dans les universités.
- Il faut augmenter le quota de candidat-e-s à la maturité professionnelle. Les entreprises formatrices doivent aussi être prêtes à mettre un plus grand nombre de places de formation à disposition des candidat-e-s à la maturité professionnelle.
- Offensive de formation continue pour les adultes qui souhaitent acquérir une formation professionnelle initiale.
- Droit à la formation continue pendant le temps de travail pour tous les travailleurs-euses.
- Les cours de formation continue et les pertes de revenu doivent être financés dans une large mesure par les fonds de branche, les fonds paritaires de formation ou, à défaut, par l'employeur et complétés par des contributions du secteur public.

3. Renforcement des mesures d'accompagnement: des salaires équitables et des emplois sûrs!

Le syndicat Unia préconise une libre circulation des personnes qui soit réglementée par des mesures d'accompagnement efficaces. Elle constitue la base d'un marché du travail non discriminatoire et donc le fondement d'un combat commun des travailleurs-euses et leur syndicat pour des salaires équitables et des emplois sûrs. Mais la libre circulation des personnes ne doit pas donner libre cours à des pratiques abusives de dumping. Unia souhaite assortir le soutien à la libre circulation des personnes de mesures d'accompagnement efficaces. Comme la pratique actuelle le montre, elles doivent être améliorées, étendues et effectivement mises en œuvre.

Nos revendications:

Exploiter les ressources existantes

- Renforcer les contrôles
- Déclaration de force obligatoire (DFO) facilitée des CCT
- Assurer les salaires minimaux en édictant des CTT prévoyant des salaires minimaux contraignants

Comblent les lacunes de la loi

- Combattre l'indépendance fictive: les indépendants doivent fournir la preuve de leur statut; en cas de soupçon, les contrôleurs peuvent ordonner une interruption de travail.
- Responsabilité solidaire: introduction de la responsabilité solidaire du maître d'ouvrage, resp. de l'entreprise générale en cas de violation des conditions de travail.
- Soumissions publiques: obligation de respecter les dispositions CCT pour les appels d'offres publics, exclusion des entreprises pratiquant le dumping.
- Définition praticable du dumping salarial: la définition étroite dans le texte de loi (preuve de la sous-enchère salariale abusive et répétée) doit être adaptée à la réalité.
- Sanctionner les violations de CTT: la Confédération et les cantons doivent punir toute violation de CTT; les employeurs pratiquant le dumping doivent payer les arriérés de salaire.
- Protection contre les licenciements abusifs: les licenciements prononcés en raison de l'engagement d'une main d'œuvre meilleur marché doivent pouvoir être annulés; les travailleurs-euses qui s'engagent dans la protection des travailleurs-euses ont besoin d'une protection particulière contre le licenciement.
- Reprise des directives de l'UE concernant les Comités d'entreprise européens (participation) et les licenciements collectifs. Ceci afin d'empêcher que des sociétés internationales licencient des travailleurs-euses en Suisse, seulement parce qu'il est plus facile de licencier en Suisse.
- Obligation de déposer une caution pour tous les acteurs du marché doit faire partie de la CCT (amendes en cas de violation!).
- Contribuer à la lutte contre le travail au noir et le dumping salarial par la régularisation des sans-papiers.

Revendications à l'UE:

- Halte aux attaques contre le système des mesures d'accompagnement.
- Mise en œuvre du principe des salaires usuels dans la branche et dans la localité dans toute l'Europe (principe du détachement des travailleuses-euses).
- Non à la reprise automatique du droit de l'UE, en particulier pour la transposition de la jurisprudence de la CEJ allant à l'encontre des travailleuses-euses.

4. Marché du logement et urbanisation du paysage: des mesures sont nécessaires pour la construction de logements et l'aménagement du territoire!

La plupart des problèmes de pénurie de logements, de hausse des loyers et de mitage du pays ne sont pas imputables à la libre circulation des personnes et à l'immigration mais à d'autres facteurs:

- L'économie de marché présente des défaillances en matière de politique du sol et du logement. Les terrains ne peuvent pas être multipliés à volonté, ce qui signifie que l'offre ne peut pas être adaptée à la demande. Les propriétaires fonciers peuvent fixer les prix arbitrairement. Cela entraîne une augmentation des prix et des excédents de bénéfices. La spéculation foncière entraîne des prix immobiliers et des loyers excessifs, les habitants des villes sont repoussés vers la périphérie (urbanisation du paysage) où les prix augmentent également. La mobilité et la charge environnementale augmentent.
- La surface d'habitat nécessaire par personne augmente constamment en raison de l'accroissement de la prospérité. Mais cette prospérité est répartie de manière toujours moins équitable: les gens qui disposent d'importants revenus et fortune et qui utilisent de vastes étendues de terrain pour des maisons individuelles, des résidences secondaires et tertiaires sont relativement peu nombreux. Les terrains se font ainsi toujours plus rares et renchérissent pour la construction de logements d'une manière générale. La dispersion de l'habitat est encouragée. Cela s'applique aussi à la construction de bureaux de luxe, centres commerciaux à la campagne, etc.: l'espace se fait plus rare et plus cher aussi pour les bâtiments commerciaux
- Des mesures efficaces pour la construction de logements et l'aménagement du territoire doivent

donc être prises. Il faut prendre des dispositions pour protéger les locataires contre les hausses de loyer et les expulsions à des fins spéculatives et pour accroître l'offre en matière de logements et d'espaces commerciaux à des prix abordables tout en protégeant le paysage et l'environnement, c'est-à-dire en réduisant au maximum la consommation de terrain et la mobilité. En cas de défaillance du marché, l'Etat doit intervenir. C'est ce qu'il a toujours fait en matière de construction et de planification (aménagement du territoire, lois sur la construction). Mais les instruments traditionnels ne suffisent manifestement plus et une nouvelle approche s'impose. La politique de gestion du sol et l'aménagement du territoire doivent être soumis à un contrôle démocratique.

Nos revendications:

Pratiquer une utilisation plus efficace du sol

- Fournir la preuve que les densités de population sont atteintes est la condition pour de nouvelles zones à bâtir.
- Dispositions contraignantes de densités minimales et chiffres relatifs à l'utilisation minimale du sol.
- Promotion de la densité à l'image de la promotion de la production et de l'économie d'énergie durable dans la construction de logements.

Eviter la thésaurisation du terrain à bâtir

- Mise en zone constructible seulement avec obligation d'établir un contrat (obligation de vente si pas de projet de construction dans un délai donné).

Politique active des pouvoirs publics en matière de construction de logements dans les communes où la crise du logement est prévisible

- Politique active de gestion du sol par les communes (acquisition de terrain affecté à un projet précis (construction de logements à prix modérés) par la commune et revente ou remise en droit de superficie)
- Réglementation de quotas pour des logements à loyers modérés à long terme dans la planification de zones.
- soutien financier et droits de préemption pour les maîtres d'ouvrage d'utilité publique.
- Favoriser le développement de l'urbanisation dans les centres.



- Mise en zone constructible, changement d'affectation de zones à bâtir et augmentation de la densité d'occupation de l'espace dans des territoires bien desservis par les transports publics.

Satisfaire à la complexité urbanistique dans les régions à forte densité de constructions

- Professionnalisation des autorités chargées d'octroyer les permis de construire surtout dans les communes d'agglomération (problèmes urbains vs structures administratives de village).
- Hausse des exigences qualitatives requises pour les constructions quant aux fonctions de quartier (plans de quartier et d'aménagement).

Promouvoir la mixité sociale des quartiers

- Améliorer la qualité de l'habitat par une politique immobilière et de gestion du sol active des communes.
- Utiliser le prélèvement de plus-values aussi pour améliorer la qualité de quartier et pour acquérir des terrains communaux à bâtir.

Réduire le pourcentage de résidences secondaires

- Mise en œuvre conséquente de l'initiative sur les résidences secondaires.

Juguler la hausse des prix de l'immobilier et des loyers

- Interdire la résiliation de baux à loyer dans le but d'augmenter les loyers.
- L'immobilier est un secteur propice au blanchiment d'argent: il faut donc soumettre le marché immobilier à la loi sur le blanchiment d'argent.

Influencer la stratégie de placement des caisses de pension

- Dans leur stratégie de placement, les caisses de pension doivent être tenues d'investir un pourcentage fixe dans la construction de logements familiaux à prix modérés.

5. Infrastructure de transport: il faut des concepts intelligents contre l'accroissement de la mobilité!

L'augmentation générale de la demande en transport mais aussi sa répartition temporelle et régionale entraînent différents problèmes pour l'infrastructure de transport, aussi bien en ce qui concerne les transports publics que privés. Cependant, l'immigration en Suisse n'est que très partiellement responsable de la croissance du trafic. Les problèmes sont en un premier temps dus à l'augmentation de la demande en transport.

5.1. La mobilité augmente plus vite que la population

Comme pour le logement, dont les besoins ont augmenté avec l'accroissement de la prospérité, la mobilité moyenne par personne augmente aussi. La demande est d'autant plus forte que l'offre de transports est bonne et développée. Des temps de déplacement plus courts et de plus grandes capacités dans les transports en commun ou sur la route ont pour effet que les lieux de résidence sont toujours plus éloignés des lieux de travail. La distance du domicile au lieu de travail est certes plus grande, mais le temps de déplacement reste le même, voire diminue, grâce aux offres de transport plus attrayantes. Le développement de l'infrastructure de transport entraîne un allongement des distances et les capacités ainsi créées sont à nouveau «consommées».

5.2. Répartition inéquitable du trafic

La répartition du trafic, aussi bien temporelle que spatiale, est un facteur important de la planification de l'infrastructure de transport. Comme il n'est ni possible ni judicieux de dimensionner l'infrastructure de transport aux heures de pointe, des engorgements sont créés tant au niveau spatial (aux abords des grandes villes) que temporel (trafic pendulaire le matin et le soir). Outre la concentration sur l'utilisation des ressources aux endroits névralgiques du réseau de transports, le problème peut aussi être solutionné en procédant à une meilleure répartition des transports. Il s'agit, par la planification, de rapprocher les lieux de travail, de domicile et d'achat, d'échelonner les temps de travail afin que les pendulaires n'arrivent pas tous à la même heure sur leur lieu de travail et d'utiliser d'autres moyens comme le travail à domicile.

5.3. L'aménagement du territoire et la mobilité sont interdépendants

La demande croissante en mobilité est essentiellement due à une mauvaise planification du milieu bâti. Les différents endroits où les gens vivent, travaillent, organisent leurs loisirs et font leurs achats sont toujours plus éloignés les uns des autres. Le problème est connu et des efforts sont déployés, avec la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, pour contrer cette tendance. Pour faire face aux problèmes de transport, il faut non seulement prendre des mesures dans l'aménagement du territoire, mais aussi modifier les comportements de mobilité.

Nos revendications:

Politique des transports orientée vers l'offre avec une utilisation efficace des ressources

- Mesures d'exploitation intelligentes et avantageuses (gestion du trafic, priorité aux TP, gestion de la vitesse, etc.) doivent avoir la priorité sur les aménagements d'infrastructure.
- Concentrer les fonds sur les aménagements d'infrastructure aux endroits névralgiques dans le trafic d'agglomération.
- Privilégier l'extension des réseaux de transports par rapport à l'aménagement des routes dans les agglomérations.

Politique coordonnée des transports

- Gestion des places de parc.
- Variabiliser les coûts dans le trafic individuel motorisé (pas de coûts forfaitaires tels que vignettes autoroutières, impôt sur les véhicules à moteur et cotisations d'assurance).
- Introduire, à long terme, le Mobility Pricing qui ne récompense plus la mobilité, mais favorise la mobilité douce et les transports publics.
- Remplacer le financement complexe des moyens de transport par un instrument approprié pour le financement de la politique générale des transports (par ex. fonds).

Influer sur le comportement et les habitudes des gens en matière de mobilité

- Gestion de la mobilité en mettant davantage l'accent sur les entreprises, les installations de loisirs et les centres commerciaux.
- Promouvoir l'habitat sans ou avec peu de voitures et adapter en conséquence l'obligation d'aménager des places de stationnement.
- Promouvoir la mobilité douce en créant des axes attrayants pour la mobilité douce, des quartiers résidentiels et suffisamment de places de parc pour vélos.

Votation sur le développement du milieu bâti et des transports

- Espaces de travail ou installations à forte fréquentation seulement avec une bonne desserte en transports publics; en outre, garantir la limitation de la génération de trafic, par ex. au moyen de l'obligation de modèles de pondération des trajets.
- Poursuite des programmes d'agglomération par la Confédération.
- Créer des instruments pour soutenir les déclassements qui ne peuvent pas être financés par le seul prélèvement de plus-values dans les communes (par ex. fonds, bourse aux terrains).



**Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.**

Unia secrétariat central

Case postale 272
Weltpoststrasse 20
3000 Berne 15
T +41 31 350 21 11
F +41 31 350 22 22
info@unia.ch

www.unia.ch